

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 23 Avril 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, MARNE Gustave, SAMBA Aubin, BRUNET Denis, SUSSET Frédéric, ARNAUD Georges

Absents : MM.VALLEE Marc, OUACHOUACH Mohammed

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **100.00 euros**

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE  
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## U17

### 20795126-BRY FC / CHANTIER UA U17 D4.B du 21/04/19

Courrier de Bry FC du 23/04/19 et lecture de la feuille de match. **La commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe BRY FC, entraînant son forfait général conformément à l'article 23/4 du District du Val de Marne.** (Avis aux clubs concernés). **Transmet le dossier à la Commission des Statuts & Règlements pour suite à donner, le club de BRY FC ne remplissant plus les obligations (article 11 des RG du District).**

### 20437391-ENT. JEUNES DU STADE / FC NOGENT U17 D3.B du 19/04/19

Courrier du FC Nogent du 21/04/19 et lecture de la feuille de match. Compte tenu que le match a été interrompu à la 75<sup>ème</sup> (les joueurs et arbitres du match suivant ont arrêté la rencontre).

**La Commission :**

- Reporte la rencontre et transmet à la Commission des Calendriers pour date à fixer**
- Désigne un arbitre officiel à la charge des deux clubs (Suite aux multiples reports)**

## ANCIENS

### 20535289-PORT. VITRY UA / AS ULTRA MARINE Anciens D3.A du 05/05/19

Courrier d'AS Ultra Marine. **La Commission ne donne pas son accord pour reporter la rencontre les Tournois n'étant pas prioritaire sur le Championnat.**

## TOUTES CATEGORIES

### -Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

### Courrier du Parc des sports de TREMBLAY du 17/12/18

La commission prend note des fermetures des installations sportives.

-Les 01<sup>er</sup> & 08 & 30 mai 2019

Avis aux Clubs concernés de prévoir un terrain de repli ou une inversion de match prévu à ces dates.  
Prévenir la Commission des changements

### Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2019 jusqu'à la fin de saison.

**La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs.** Prévenir la commission.